

S.T. Dupont
PARIS

ASSEMBLEE GENERALE

26 SEPTEMBRE 2024



DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



- ▣ Faits marquants de l'exercice 2023-24
- ▣ Résultats consolidés
- ▣ Stratégie S.T. Dupont et lancements des nouvelles gammes 2024-25
- ▣ Intervention des Commissaires aux Comptes
- ▣ Questions / Réponses
- ▣ Résolutions

Faits marquants de l'exercice 2023-24



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023-24



Chiffres clés :

En millions d'euros	31/03/2024	31/03/2023	Evolution
Total des revenus (*)	57,9	50,1	15,5%
Résultat opérationnel	0,1	-1,8	1,9
EBITDA	2,9	2,1	0,8

() : Le total des revenus comprend le chiffre d'affaires et les produits de redevances*

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023-24



- Augmentation de capital de 25 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Financements de la part de l'actionnaire principal
L'actionnaire principal a converti tous ces financements en actions au moment de l'augmentation de capital. Au 31 mars 2024, le groupe n'a plus compte courant vis-à-vis de l'actionnaire principal.
- Réduction du capital social motivée par des pertes par réduction de la valeur nominale des actions de 0,05 euro à 0,015 euro
- Acquisition du droit au bail et ouverture de la nouvelle boutique située rue Saint Honoré à Paris

Résultats consolidés



ANALYSE DE LA PERFORMANCE CONSOLIDÉE



▣ Revenus:

En Millions d'euros	31/03/2024	31/03/2023	Variation totale
Chiffre d'affaires	53,3	45,2	18,0%
Redevances	4,6	4,9	-7,3%
Total des revenus	57,9	50,1	15,5%

ANALYSE DE LA PERFORMANCE CONSOLIDÉE



▣ Évolution des ventes par zone géographique:

En Millions d'euros	31/03/2024	31/03/2023	Variation totale	Variation organique	Effet de change
France	7,5	6,0	24,7%	24,7%	0,0%
Europe distribution contrôlée hors France	10,9	8,7	27,2%	26,7%	0,6%
Asie distribution contrôlée	8,3	8,0	3,1%	10,8%	-7,8%
Total Filiales	26,7	22,7	18,0%	20,5%	-2,5%
Agents & distributeurs	26,6	22,5	18,0%	19,5%	-1,5%
Total chiffre d'affaires	53,3	45,2	18,0%	20,0%	-2,0%

ANALYSE DE LA PERFORMANCE CONSOLIDÉE



▣ Évolution des ventes par famille de produits:

En Millions d'euros	31/03/2024	31/03/2023	Variation totale	Variation organique	Effet de change
Briquets et stylos	44,6	35,8	22,1%	24,3%	-2,2%
Maroquinerie, accessoires et PAP	8,7	9,4	0,8%	1,9%	-1,1%
Total chiffre d'affaires	53,3	45,2	18,0%	20,0%	-2,0%

ANALYSE DE LA PERFORMANCE CONSOLIDÉE



▣ Chiffres clés:

En Millions d'euros	31/03/2024	31/03/2023	Variation	
Total des revenus	57,9	50,1	7,8	15,6%
Dont chiffre d'affaires	53,3	45,2	8,1	17,9%
Marge brute	29,0	24,6	4,4	17,7%
<i>En pourcentage du Chiffre d'affaires</i>	54,4%	54,5%	<i>-0,1 point</i>	
Résultat opérationnel	0,1	-1,8	1,9	n/a
Résultat opérationnel hors éléments non récurrents	0,3	-0,7	1,0	n/a
Coût de l'endettement financier net	-1,3	-0,4	-0,9	n/a
Résultat net part du Groupe	-2,1	-2,9	0,8	27,6%
Position financière nette	5,7	-10,1	15,8	n/a
Capitaux propres	24,7	1,6	23,1	n/a

ANALYSE DE LA PERFORMANCE CONSOLIDÉE



☒ Situation de la trésorerie :

En millions d'euros	31/03/2024	31/03/2023
Capacité d'autofinancement	1,2	0,5
Variation du fonds de roulement d'exploitation	-0,7	-1,3
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	0,5	-0,8
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-7,3	-1,5
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	10,1	-0,5
Effet de la variation des cours de change	-0,1	0,1
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	6,5	9,3
<i>Variation de la trésorerie</i>	<i>3,3</i>	<i>-2,7</i>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	9,8	6,5

STRATEGIE S.T. DUPONT ET LANCEMENTS
DES NOUVELLES GAMMES 2024-25



2023/2024

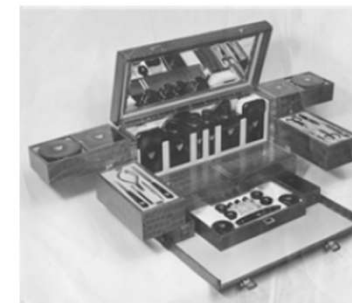
$\frac{S}{T}$ DUPONT
PARIS

UNE NOUVELLE FLAMME

Une nouvelle identité, un nouveau concept de boutique, la réintroduction de la maroquinerie féminine et le lancement de nouvelles collections homme et unisexe. Plus de 150 ans après la fondation de la Maison, S.T. Dupont écrit une nouvelle page de son histoire, plus proche de ses origines et plus audacieuse que jamais.

L'INSPIRATION

Les ambassadeurs historiques de S.T. Dupont incluant certaines des figures les plus emblématiques de l'histoire moderne



UNE NOUVELLE IDENTITE

Une nouvelle signature moderne et respectueuse de l'histoire de la marque. Elle rappelle le début du XXe siècle, lorsque Simon Tissot Dupont a écrit pour la première fois son nom sur une camionnette. Il a choisi de garder le « S.T. » de « Simon Tissot » discret, comme un secret d'initié, qui informe le minuscule « S.T. » de la nouvelle signature.

Inspirée du symbole de l'orfèvre, la roue ailée, qui apparaît sur la base des briquets S.T. Dupont, est un autre symbole historique de la Maison qui se modernise. Signifiant Mercure, le dieu du voyage, ce symbole et sa nouvelle interprétation rappellent subtilement les mallettes et les kits de voyage fabriqués à l'origine par S.T. Dupont. C'est également un hommage au savoir-faire exceptionnel de la Maison en matière d'orfèvrerie.

RETOUR AUX SOURCES

Malletier des rois, reines et femmes influentes du XIXe siècle, S.T. Dupont revient à ses racines et propose de nouvelles lignes de maroquinerie pour femme ainsi que de nouvelles lignes de maroquinerie pour homme et unisexe, inspirées de la riche histoire de la marque, de ses détails métalliques emblématiques et de son savoir-faire d'orfèvre.



RIVIERA :



X-BAG :



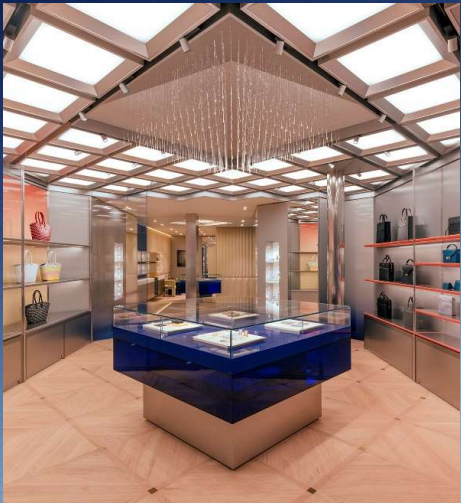
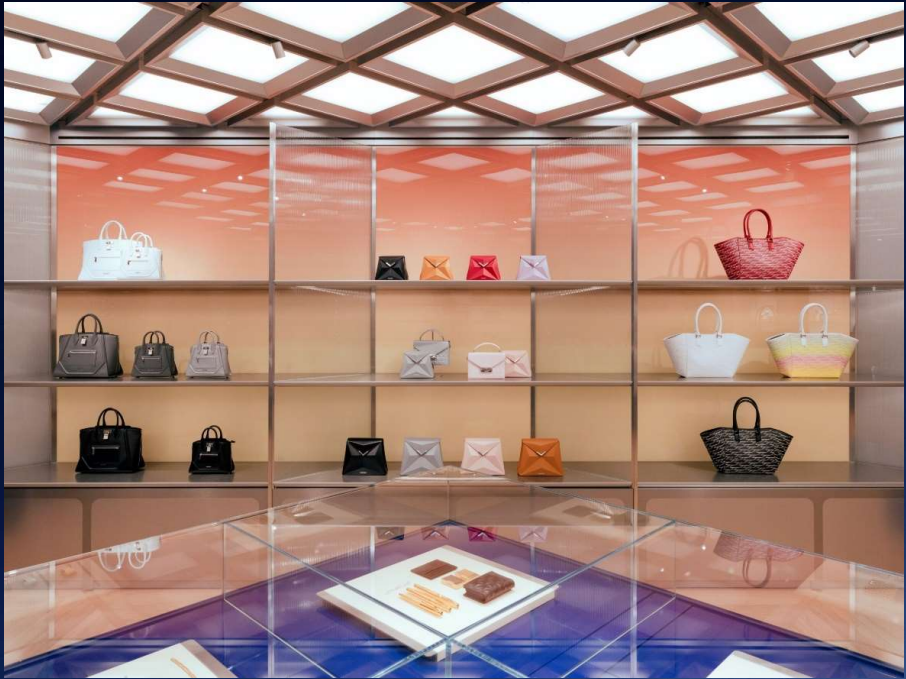
APEX :



1872 :



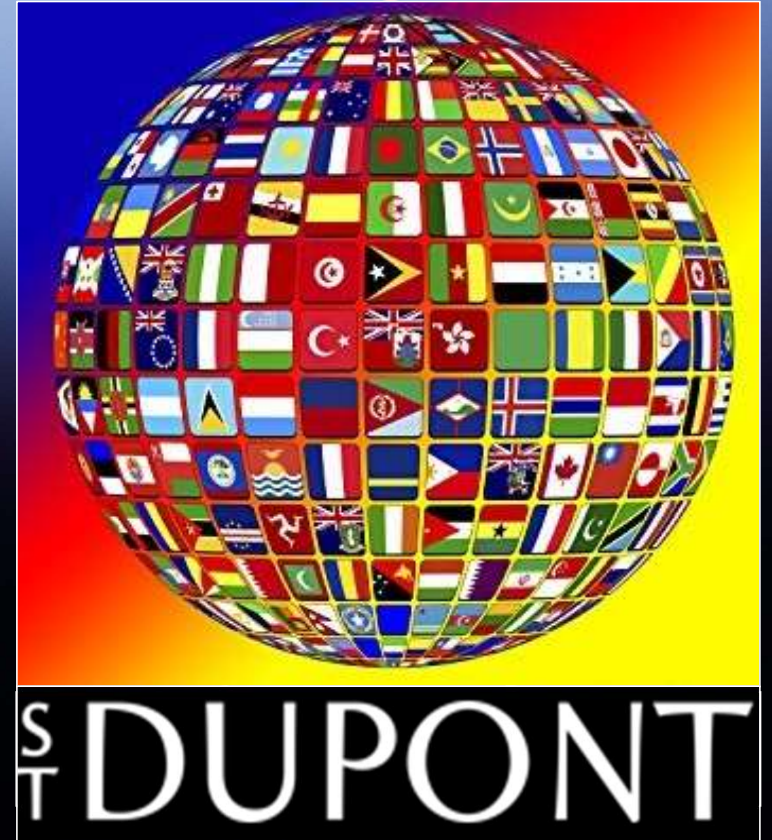
NOUVEAU CONCEPT BOUTIQUE



NOUVEAU PLAN D'EXPANSION DE S.T. DUPONT

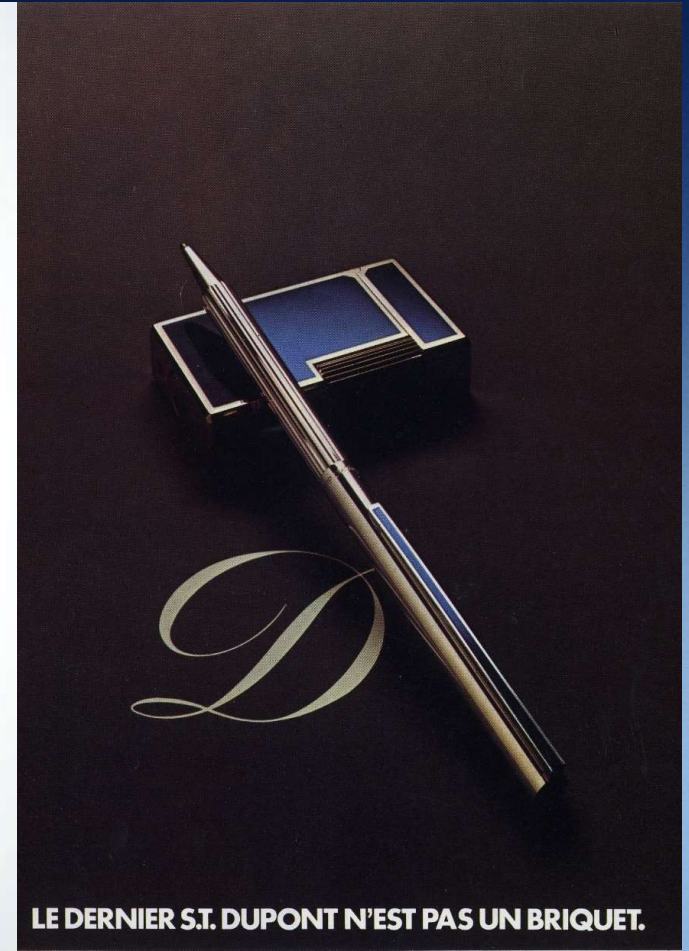
Ouverture de nouveaux magasins en propre et SIS d'ici 4-5 ans dans les capitales clés de la mode (France, Europe, Asie...)

Nous multiplions par 3 notre support marketing (media & digital) dans les 3 prochaines années (nouveaux ambassadeurs & célébrités).

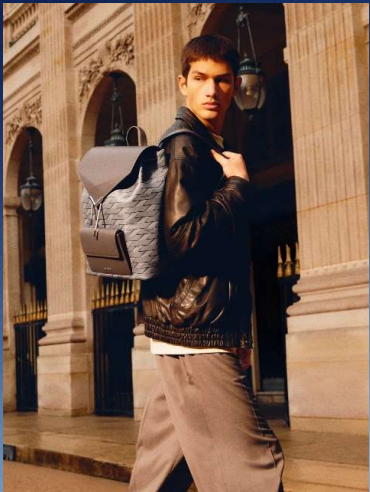


S
T DUPONT
PARIS

1. (Nouveau) Stylo « CLASSIQUE »



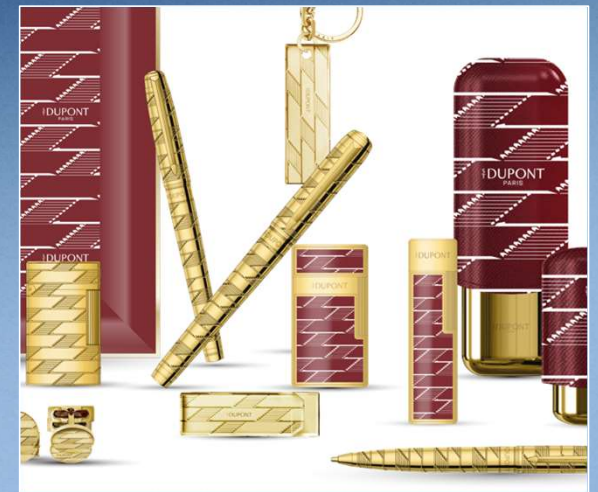
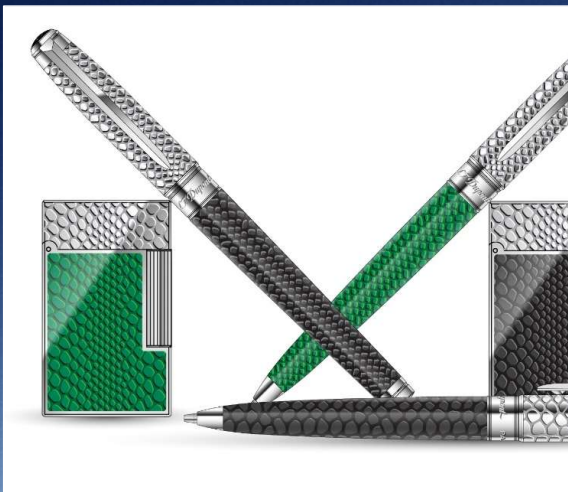
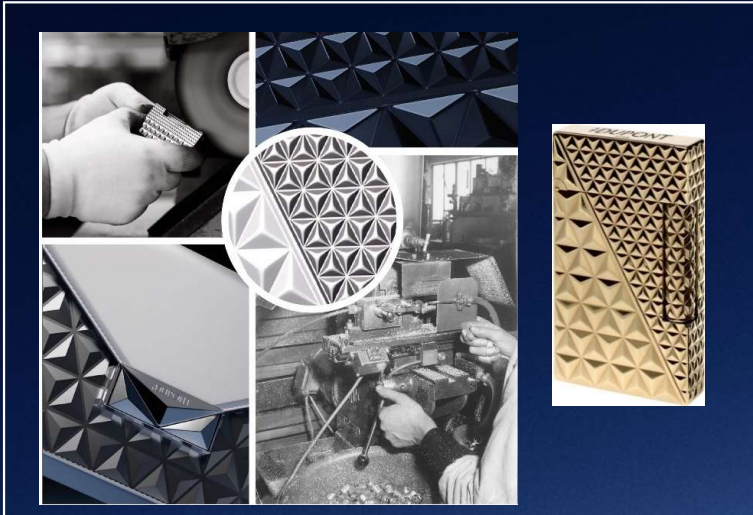
2. Poursuite de l'expansion des sacs pour hommes + (nouveaux) « ICONIC » féminins et unisexes



3. De Nouvelles Collaborations et Editions Limitées



4. Un Catalogue fort (briquets, stylos, accessoires)



4. Un Catalogue fort (maroquinerie et ceintures)

LINE D



FIREHEAD



NEO CAPSULE



LE GRAND ATELIER



LINE D



AUTOLOCK



NEW DESIGNS



5. Un plan Haute creation exceptionnel



NOUVEAU PLAN PRODUITS S.T. DUPONT 2025 – 5 POINTS FORTS



1. (Nouveau) Stylo « CLASSIQUE »
2. Poursuite de l'expansion des sacs pour hommes LG + (nouveaux) « ICONIC » féminins et unisexes
3. De Nouvelles Collaborations et Editions Limitées
4. Un Catalogue fort (briquets, stylos, accessoires, maroquinerie)
5. Un plan Haute creation exceptionnel

NOUVEAU PLAN PRODUITS S.T. DUPONT 2025



Nous restons fidèles à l'héritage de notre Maison (Maître Orfèvre, Laqueur et Malletier), avec une croissance de la marque portée en priorité par la maroquinerie.

La nouvelle structure de cette catégorie sera composée de maroquinerie pour femme, homme et unisexe - comme lorsque M. Dupont a créé la Maison en 1872.

Parallèlement, nous chercherons à poursuivre la croissance de notre activité produits durs et à consolider davantage notre position de 1^{ère} marque de briquets de luxe au monde.

Intervention des Commissaires aux Comptes



Questions / Réponses



Résolutions



RESOLUTIONS



RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTIONS



Première Résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024

- Perte de 1.363.481,80 euros

RESOLUTIONS



Deuxième Résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024

- Perte de 2.074.670,00 euros

RESOLUTIONS



Troisième Résolution

Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024

- Affectation intégrale de la perte de 1.363.481,80 euros au compte « Report à nouveau »
- Report à nouveau post affectation : -1.900.303,21 euros
- Aucun dividende distribué au cours des 3 derniers exercices

RESOLUTIONS



Quatrième Résolution

Approbation des conventions de l'article L. 225-86 du Code de Commerce

- Pas de nouvelle convention conclue au cours de l'exercice

RESOLUTIONS



Cinquième Résolution

Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce et relatives aux rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024

- Informations figurant en section 2 du document d'enregistrement universel 2023-2024 et dans le rapport sur le gouvernement entreprise (Section 5.6 du document d'enregistrement universel 2023-2024)

RESOLUTIONS



Sixième Résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Mounir Moufarrige, président du Conseil de Surveillance, pour l'exercice clos le 31 mars 2024

- Informations figurant en section 2.3 du document d'enregistrement universel 2023-2024 et dans le rapport sur le gouvernement entreprise (Section 5.6 du document d'enregistrement universel 2023-2024)

RESOLUTIONS



Septième Résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Alain Crevet, président du Directoire, pour l'exercice clos le 31 mars 2024

- Informations figurant en section 2.3 du document d'enregistrement universel 2023-2024 et dans le rapport sur le gouvernement entreprise (Section 5.6 du document d'enregistrement universel 2023-2024)

RESOLUTIONS



Huitième Résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Eric Sampré, membre du Directoire, pour l'exercice clos le 31 mars 2024

- Informations figurant en section 2.3 du document d'enregistrement universel 2023-2024 et dans le rapport sur le gouvernement entreprise (Section 5.6 du document d'enregistrement universel 2023-2024)

RESOLUTIONS



Neuvième Résolution

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants

- Informations figurant dans le rapport sur le gouvernement entreprise (Section 5.6 du document d'enregistrement universel 2023-2024)

RESOLUTIONS



Dixième Résolution

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

- Informations figurant dans le rapport sur le gouvernement entreprise (Section 5.6 du document d'enregistrement universel 2023-2024)

RESOLUTIONS



Onzième Résolution

Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Marie Fournier

- Renouvellement pour 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

RESOLUTIONS



Douzième Résolution

Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Catherine Sabouret

- Renouvellement pour 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

RESOLUTIONS



Treizième Résolution

Arrivée à échéance du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Pricewaterhouse Coopers Audit

- Pricewaterhouse Coopers Audit a atteint le nombre maximum de mandats successifs et ne peut pas être renouvelé



Quatorzième Résolution

Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire

- Nomination de Grant Thornton en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2030 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2030
- Amendement en séance pour modifier la résolution

RESOLUTIONS



Quinzième Résolution

Délégation de compétence consentie au directoire pour mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la société, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce

- **Objectifs :**
 - Favoriser la liquidité de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité
 - Remettre des actions en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport
 - Annuler des actions dans le cadre de la 22^e résolution
 - Attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles (PEE, actions gratuites, options d'achat, etc.)
 - Attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières à émettre par S.T. Dupont
- **Durée :** 18 mois
- **Pourcentage maximum racheté :** 10% du capital (5% pour la remise d'actions en échange dans le cadre d'une opération de fusion)
- **Prix maximum :** 0,50 euro par action

RESOLUTIONS



Seizième Résolution

Pouvoirs en vue des formalités

RESOLUTIONS



RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTIONS



Dix-septième Résolution

Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

- **Objet** : émission au profit des actionnaires
- **Montant nominal maximum** : 30.000.000 €, soit 600.000.000 actions (plafond commun avec les autorisations des résolutions 18, 19, 20, 21 et 24)
- **Prix** : aucune restriction
- **Durée** : 26 mois



Dix-huitième Résolution

Délégation de compétence consentie au directoire pour augmenter le capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 1 du code monétaire et financier

- **Objet** : émission au profit du public (les actionnaires peuvent également participer)
- **Montant nominal maximum** : 30.000.000 €, soit 600.000.000 actions (plafond commun avec les autorisations des résolutions 17, 19, 20, 21 et 24)
- **Prix** : moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur les 3 séances précédant la décision d'augmentation avec une décote de 10% maximum
- **Durée** : 26 mois

RESOLUTIONS



Dix-neuvième Résolution

Délégation de compétence consentie au directoire pour augmenter le capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visés à l'article L. 411-2 du code monétaire et financier

- **Objet** : émission au profit d'investisseurs institutionnels et/ou un cercle restreint d'investisseurs
- **Montant nominal maximum** : 30.000.000 €, soit 600.000.000 actions (plafond commun avec les autorisations des résolutions 17, 18, 20, 21 et 24)
- **Prix** : moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur les 3 séances précédant la décision d'augmentation avec une décote de 10% maximum
- **Durée** : 26 mois

RESOLUTIONS



Vingtième Résolution

Délégation de compétence consentie au directoire pour augmenter le capital au bénéfice de catégories dénommées

- **Objet** : émission au profit de la catégorie de personnes suivantes :
 - fonds d'investissement spécialisés dans le luxe ou les biens de consommation ;
 - partenaires stratégiques de la Société ;
 - créanciers de la Société;
 - mandataires et/ou cadres salariés de la Société souhaitant investir concomitamment à des bénéficiaires visés dans les autres catégories.
- **Montant nominal maximum** : 30.000.000 €, soit 600.000.000 actions (plafond commun avec les autorisations des résolutions 17, 18, 19, 21 et 24)
- **Prix** : moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur les 3 séances précédant la décision d'augmentation avec une décote de 10% maximum
- **Durée** : 18 mois



Vingt-et-unième Résolution

Délégation de compétence à donner au directoire pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

- **Objet** : augmenter la taille de l'offre en cas d'émission dans le cadre des résolutions 17 à 20
- **Montant nominal maximum** : 15% de l'offre (plafond commun avec les autorisations des résolutions 17, 18, 19, 20 et 24)
- **Prix** : identique à l'offre initiale
- **Durée** : 26 mois



Vingt-deuxième Résolution

Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet de réduire le capital social de la société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions

- **Objet** : annuler les actions acquises par la Société dans le cadre de la 15^e résolution
- **Limite** : 10% du capital social par période de 24 mois
- **Durée** : 18 mois

RESOLUTIONS



Vingt-troisième Résolution

Autorisation à donner au directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes de la société

- **Objet** : attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles
- **Montant nominal maximum** : 5% du capital social à la date d'émission
- **Conditions de performance** : déterminées par le directoire lors de l'attribution
- **Durée** : 38 mois

RESOLUTIONS

Vingt-quatrième Résolution

Délégation de compétence à donner au directoire pour augmenter le capital de la société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise

- **Objet** : émission au profit des salariés dans le cadre du PEE
- **Montant nominal maximum** : 30.000.000 €, soit 600.000.000 actions (plafond commun avec les autorisations des résolutions 17, 18, 19 et 21)
- **Prix** : modalités légales
- **Durée** : 26 mois

RESOLUTIONS



Vingt-cinquième Résolution

Pouvoirs en vue des formalités

S.T. Dupont
PARIS

MERCI

